



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 16 novembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard  
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124625-11-2021** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 23 : Autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

**LÉGISLATION**

4. AUTORISATION DE SIGNATURES
5. NOMINATION DU SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
6. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS 2022

**AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD :  
ADOPTION DU BUDGET 2022

8. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS  
SEPTIQUES – RÈGLEMENT 608-2021 :

- 9.1 135, ROUTE 71
- 9.2 434, RANG 6
- 9.3 203, RANG 6
- 9.4 191, ROUTE 271

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE PERMIS POUR PUIITS ET  
INSTALLATION SEPTIQUE : LES CONSTRUCTIONS MJ RODRIGUE

10. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT -  
ENGLOBE

FINANCES

11. COMPTES DU MOIS

12. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

BÂTIMENT

13. REMPLACEMENT DU BARDEAU D'ASPHALTE DE L'HÔTEL DE  
VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL : APPROPRIATION D'UNE  
PARTIE DE L'AIDE FINANCIÈRE PRABAM (109 000 \$)

14. BÂTIMENT DE LA CAISSE DESJARDINS :

- 14.1 AVIS DE MODIFICATIONS ET RÉALISATIONS DE  
CONDITIONS
- 14.2 CPE

TRAVAUX PUBLICS

15. CHENILLETTE : REMPLACEMENT DES CHENILLES

16. PROJET D'INSTALLATION D'UNE CANALISATION DANS LE  
COURS D'EAU GÉDÉON-LOUBIER – STATIONNEMENT  
COUTURE EXPRESSWAY

- 16.1 CERTIFICAT POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DE  
L'OUVRAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE
- 16.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT N°3

17. PROJET DE RÉFECTION D'UN PONCEAU DU RANG STE-  
EVELINE

- 17.1 CERTIFICAT POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DE  
L'OUVRAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

17.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT N°3

N° de résolution  
ou annotation

18. PROJET DE PROLONGEMENT DE SERVICES SUR LA RUE DES  
ÉPINETTES

18.1 CERTIFICAT POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DE  
L'OUVRAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE

18.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT N°3

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

19. SOCIÉTÉ HISTORIQUE :

19.1 CALENDRIER HISTORIQUE 2022

19.2 DEMANDE D'AIDE POUR LE TRANSPORT D'UNE GROTTTE  
AU CIMETIÈRE

20. PANNEAUX DE SIGNALISATION : VÉHICULES HORS-ROUTE

21. CORRESPONDANCE

22. RAPPORT DES COMITÉS

23. AUTRES ITEMS

- 
- 
- 
- 

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 7 OCTOBRE 2021**

**124626-11-2021** **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière.

**4. AUTORISATION DE SIGNATURES**

**124627-11-2021** Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, monsieur Jean-Marc Doyon, et, en son absence, le maire suppléant, monsieur Marc Cloutier, ainsi que madame Edith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière et, en son absence, madame Line Lessard, directrice générale



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

adjointe/greffière-trésorière adjointe à signer les chèques et autres documents au nom de la municipalité ; d'annuler la résolution numéro 123159-11-2017 par la présente.

**5. NOMINATION DU SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

**124628-11-2021** **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2022 ;

**Considérant** que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre nomme monsieur Marc Cloutier conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2022.

**6. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS 2022**

**124629-11-2021** **Considérant** que les membres du conseil municipal désirent se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin d'analyser les problèmes, de les présenter au conseil, de proposer des solutions et de les faire exécuter ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus :

- **Maire suppléant** : Monsieur Marc Cloutier
- **Régie intermunicipale** : Monsieur Jonathan Pépin et monsieur Claude Fournier, substitut
- **Travaux publics** : Messieurs Jonathan Pépin et Pier-Luc Gilbert
- **Corporation de Développement économique** : Monsieur Jean-Marc Doyon
- **Comité consultatif d'urbanisme** : Madame Coralie Rodrigue
- **Service des loisirs et comité de l'OTJ** : Monsieur Pier-Luc Gilbert
- **Comité de la ruralité / politique familiale / MADA / Réseau Biblio** : Monsieur Claude Fournier
- **Syndicat** : Madame Ginette Lessard
- **Sécurité publique** : Madame Coralie Rodrigue
- **Comité des actifs** : Madame Ginette Lessard et messieurs Marc Cloutier et Pier-Luc Gilbert
- **Comité des riverains** : Monsieur Marc Cloutier.

**7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD : ADOPTION DU BUDGET 2022**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**124630-11-2021**

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a déposé son budget pour l'année financière 2022 d'un montant de 6 818 996 \$ par rapport à 5 953 801 \$ en 2021 ;

**Considérant** que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, le budget de l'année financière 2022 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dont la quote-part de notre municipalité, s'élève à 160 570 \$ par rapport à 130 546 \$ en 2021; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

**8. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÈGLEMENT 608-2021**

**8.1 135, ROUTE 271**

**124631-11-2021**

**Considérant** que les propriétaires du 135, Route 271 ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule aux propriétaires du 135, Route 271 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

**8.2 434, RANG 6**

**124632-11-2021**

**Considérant** que le propriétaire du 434, rang 6 a déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule au propriétaire du 434, rang 6 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

**8.3 203, RANG 6**

**124633-11-2021**

**Considérant** que les propriétaires du 203, rang 6 ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule aux propriétaires du 203, rang 6 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**8.4 191, ROUTE 271**

N° de résolution  
**124634-11-2021**

**Considérant** que le propriétaire du 191, Route 271 a déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule au propriétaire du 191, Route 271 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

**9. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE PERMIS POUR PUIITS ET INSTALLATION SEPTIQUE : LES CONSTRUCTIONS MJ RODRIGUE**

**124635-11-2021**

**Considérant** que la compagnie MJ Rodrigue a déposé trois demandes de permis en vue de la construction d'un jumelé (construction, captage des eaux souterraines (forage d'un puits) et mise en place d'une installation septique) sur les lots 4 698 545 et 4 885 461 situés à l'intersection du rang 6 et de la 3<sup>e</sup> rue Leclerc ;

**Considérant** que la demande de permis de construction fut refusée étant donné que la superficie desdits lots est insuffisante pour la construction d'un jumelé ;

**Considérant** que monsieur Luc Rondeau, inspecteur en urbanisme, certifie ne pas avoir étudié les demandes de permis pour le captage des eaux souterraines (forage d'un puits) et la mise en place d'une installation septique ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser le tarif de 70 \$ pour la demande de permis d'installation septique et 50 \$ pour le permis de captage des eaux souterraines (forage d'un puits).

**10. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT - ENGLOBE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

**11. COMPTES DU MOIS**

**124636-11-2021**

**Il est proposé** par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 333 113.83 \$ et d'autoriser leur paiement.

**12. TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

**124637-11-2021**

**Considérant** qu'en vertu des informations dont dispose la directrice générale et greffière-trésorière, l'année financière 2021 pourrait se terminer avec un léger surplus de 44 000 \$ ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'un imprévu est vite arrivé et que la marge de manœuvre est mince ;

**En conséquence**, il est proposé par Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer 25 000 \$ du surplus accumulé non affecté vers le budget de fonctionnement pour pallier aux dépenses à venir au budget 2021.

**13. REMPLACEMENT DU BARDEAU D'ASPHALTE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL : APPROPRIATION D'UNE PARTIE DE L'AIDE FINANCIÈRE PRABAM (109 000 \$)**

**124638-11-2021** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approprier 36 850 \$ du programme d'aide financière PRABAM (109 000 \$ au total) pour le paiement des travaux de remplacement du bardeau d'asphalte sur les toitures de l'Hôtel de Ville et du garage municipal.

**14. BÂTIMENT DE LA CAISSE DES JARDINS :**

**14.1 AVIS DE MODIFICATIONS ET RÉALISATION DE CONDITIONS**

**124639-11-2021** **Considérant** que monsieur le maire, Eric Rouillard, a appliqué son droit de veto sur la résolution numéro 124621-10-2021 eu égard à l'autorisation de signature du document portant le titre « Avis de modifications et réalisation de conditions » soumis par la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière ;

**Considérant** que selon la procédure, lors de l'application du droit de veto, le sujet doit être présenté de nouveau au conseil municipal lors de la prochaine séance pour prise de décision ;

**Considérant** que l'application du droit de veto s'explique par l'absence du dépôt de trois documents dont l'Avis de modifications et réalisation des conditions faisait référence, et que la Caisse devait remettre à la municipalité, préalablement, à la signature ;

**Considérant** que lesdits documents ont été déposés au conseil municipal et ceux-ci s'en déclarent satisfaits ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avis de modifications et de réalisation de conditions soumise par la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

**14.2 CPE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 23 novembre 2021.

**15. CHENILLETTE : REMPLACEMENT DES CHENILLES**

**124640-11-2021** **Considérant** que les chenilles de la chenillette doivent être remplacées ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que le Garage Donald Boucher estime l'achat et l'installation de nouvelles chenilles à cinq mille cinq cents (5 500 \$), taxes en sus ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat et l'installation des chenilles au Garage Donald Boucher pour la somme citée en préambule.

**16. PROJET D'INSTALLATION D'UNE CANALISATION DANS LE COURS D'EAU GÉDÉON-LOUBIER - STATIONNEMENT COUTURE EXPRESSWAY**

**16.1 CERTIFICAT POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DE L'OUVRAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**124641-11-2021** **Considérant** que monsieur Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de procéder à la réception définitive pour le projet de l'installation d'une canalisation dans le stationnement de l'entreprise Couture Expressway (cours d'eau Gédéon-Loubier) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à signer le certificat de réception définitive des ouvrages du projet de l'installation d'une canalisation dans le stationnement de l'entreprise Couture Expressway (cours d'eau Gédéon-Loubier).

**16.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3**

**124642-11-2021** **Considérant** que la compagnie R.J. Dutil & Frères demande le paiement numéro 3 pour le projet d'installation d'une canalisation dans le stationnement de l'entreprise Couture Expressway (cours d'eau Gédéon-Loubier) ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie R.J. Dutil & Frères Inc d'un montant de dix mille cinq cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-six sous (10 534,86 \$), taxes incluses pour le projet d'installation d'une canalisation dans le stationnement de l'entreprise Couture Expressway (cours d'eau Gédéon-Loubier).

**17. PROJET DE RÉFECTION D'UN PONCEAU DU RANG STE-EVELINE**

**17.1 CERTIFICAT POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DE L'OUVRAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**124643-11-2021** **Considérant** que monsieur Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de procéder à la réception définitive du projet de réfection d'un ponceau dans le rang Ste-Eveline ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à signer le certificat de réception définitive de l'ouvrage du projet de réfection d'un ponceau du rang Ste-Eveline.

**17.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3**

**124644-11-2021** **Considérant** que la compagnie R.J. Dutil & Frères demande le paiement numéro 3 pour le projet de réfection d'un ponceau dans le rang Ste-Eveline ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie R.J. Dutil & Frères Inc d'un montant de douze mille huit cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-deux sous (12 829.82 \$), taxes incluses pour le projet de réfection d'un ponceau dans le rang Ste-Eveline.

**18. PROJET DE PROLONGEMENT DE SERVICES SUR LA RUE DES ÉPINETTES**

**18.1 CERTIFICAT POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DE L'OUVRAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**124645-11-2021** **Considérant** que monsieur Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de procéder à la réception définitive du projet de prolongement de services sur la rue des Épinettes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à signer le certificat de réception définitive de l'ouvrage pour le projet de prolongement de services sur la rue des Épinettes.

**18.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3**

**124646-11-2021** **Considérant** que Giroux et Lessard Ltée demande le paiement numéro 3 pour le projet du prolongement de services sur la rue des Épinettes ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 3 à Giroux et Lessard Ltée d'un montant de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-sept sous (10 590,27 \$), taxes incluses pour le projet du prolongement de services sur la rue des Épinettes.

**19. SOCIÉTÉ HISTORIQUE :**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**19.1 CALENDRIER HISTORIQUE 2022**

N° de résolution  
**124647-11-2021**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Société Historique et d'acheter une publicité dans le calendrier 2022 d'un montant de deux cents dollars (200 \$) et d'absorber les frais postaux d'un montant approximatif de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour la distribution du calendrier 2022 de la Société Historique à l'ensemble des contribuables.

**19.2 DEMANDE D'AIDE POUR LE TRANSPORT D'UNE GROTTÉ AU CIMETIÈRE**

**124648-11-2021** **Considérant** que la Société Historique a reçu, une grotte, en don par une famille ;

**Considérant** que ladite grotte doit être déménagée pour être installée au cimetière;

**Considérant** que les services des travaux publics (main d'oeuvre et équipement) seraient requis pour assurer le déménagement de ladite grotte;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des travaux publics à utiliser les équipements de la municipalité pour assurer le déménagement de la grotte citée en préambule vers le cimetière de Saint-Benoît-Labre.

**20. PANNEAUX DE SIGNALISATION : VÉHICULES HORS-ROUTE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

**21. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2021.

**22. RAPPORT DES COMITÉS**

Étant donné la période électorale, les élus n'ont pas assisté à des comités.

**23. AUTRES ITEMS**

- **PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - RÈGLEMENT 608-2021 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : 211-A ET B 6<sup>E</sup> RANG**

**124649-11-2021** **Considérant** qu'en vertu de la résolution 124565-09-2021, les propriétaires du 211-A et B, 6<sup>e</sup> rang ont reçu chacun 700 \$ totalisant 1 400 \$ conformément au règlement, en vigueur, de l'époque concernant le programme de mise aux normes des installations septiques ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que lesdits propriétaires demandent au conseil municipal de revoir leur position étant donné que ladite installation septique est conçue pour desservir deux résidences et le coût d'achat est proportionnel ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande desdits propriétaires ; de modifier la résolution 124565-09-2021 et de verser à nouveau 700 \$ par propriétaire afin que chacun ait reçu un total de 1 400 \$.

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

**25. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**124650-11-2021** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 23 novembre 2021 à 19 h 30. Il est 20 h.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
EDITH QUIRION, D. G. - GREFF. - TRÉS.